

Index de l'Égalité Professionnelle Femmes-Hommes 2021

Mesure phare de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise fait désormais l'objet d'une obligation de résultats et non plus simplement d'une obligation de moyens.

Chaque année, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent donc calculer leur index de l'égalité femmes – hommes à partir de 4 indicateurs, pour les entreprises de 50 à 250 salariés, ou 5 indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés, et rendre public le score obtenu.

Le score obtenu se présente sous la forme d'une note sur 100 points. Les entreprises ayant obtenu un total inférieur à 75 points disposent d'un délai de 3 ans pour mettre en place des actions correctives pour obtenir ce total minimum de points. A défaut, elles s'exposent à des pénalités financières pouvant s'élever jusqu'à 1% de la masse salariale.

Manage Conseil, en tant que société de moins de 250 salariés (en EQTP) a calculé son index selon 4 indicateurs et obtient une note de 100 points sur 100 pour l'année 2021. (Effectif pris en compte : 278 femmes pour seulement 13 hommes)

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0	40	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			85		85
INDEX (sur 100 points)			100		100

Pour l'année 2021, Manage Conseil atteint donc la note maximale de 100 points sur 100. Ce résultat s'explique principalement par la nouvelle répartition par groupes de classification pour le calcul de l'indicateur 1. Cette nouvelle répartition permet de réaliser une comparaison plus juste, puisque celle-ci compare la rémunération de salariés effectuant un travail de valeur égale.

Manage Conseil va mettre donc tout en œuvre pour conserver cette note.